

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer  
06700 Saint-Laurent du Var  
Tél / Fax : 04 92 12 97 52  
[aefe@wanadoo.fr](mailto:aefe@wanadoo.fr) - [www.aefe-france.fr](http://www.aefe-france.fr)

## PROGRAMME DE FORMATION

### THEMATIQUE : Formation « Le référent Harcèlement »

Depuis le 1er janvier 2019, **les CSE de toutes les entreprises**, doivent désigner un **référent** chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés, **en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes**. C'est le CSE qui doit ainsi désigner parmi ses membres, un référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

NIVEAU : Initial

TYPE D'ACTION : Action de formation.

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Une journée, soit 7 heures.

LIEU :  Sur site **ou**  Dans nos locaux

PUBLIC : La personne désignée par le C.S.E, responsables R.H, managers, dirigeant.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

INTERVENANT : François VANDERLINDEN, formateur en législation sociale et santé sécurité au travail.

### OBJECTIFS :

Comprendre ce qu'est le sexisme et qu'elles sont ses conséquences  
Savoir détecter les situations d'agissement sexiste, de harcèlement, de violence sexuelle  
Maîtriser le cadre juridique et les obligations de chacun dans l'entreprise  
Savoir prévenir et agir contre les agissements sexistes et le harcèlement.

### CONTENU DE LA FORMATION :

- **Maîtriser la réglementation et les enjeux du référent harcèlement**

Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités  
Intégrer les obligations légales au niveau de la protection de l'intégrité et de la santé des salariés  
Maîtriser les définitions et périmètre du harcèlement  
Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux  
Les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018  
Instaurer le dialogue dans l'entreprise afin de favoriser la prévention des agissements sexistes

- **Le rôle du référent harcèlement**

Connaître les moyens de la prévention

Mission générale de prévention des RPS et violences au travail du CSE

Détecter les situations à risques et gérer les situations de crise

Savoir apprécier la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes

Les moyens de fonctionnement : heures de délégations, liberté de déplacement...

Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document, charte de bonne conduite

- 

- **Référent sexisme : prévention des risques**

Définir son mode opératoire et développer son savoir-faire d'acteur de la prévention

Détecter les situations à risques et les moyens de prévention

Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités

- **Gestion de crise**

Instaurer le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte

Mettre en place les éléments permettant de bien transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents

Comprendre et intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait

Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement

### LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports juridiques et de cas pratiques, quiz.

### LA SANCTION DU STAGE :

Délivrance d'un ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

### LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un questionnaire vous sera adressé un mois après la formation pour évaluer le retour de la formation.

### LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

#### Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

#### Dans nos locaux :

Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.